



GRAPE INNOVATIONS

L'humain à part entière

115 rue Vendôme
69006 LYON

Tél : 04 37 24 04 79
<http://www.grape-innovations-coop.com>

VOTRE FORMATION

Prévenir, repérer et gérer les situations de maltraitance

Document pédagogique

1) Regard sur la maltraitance

« La maltraitance de l'enfant désigne les violences et la négligence envers toute personne de moins de 18 ans. Elle s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, d'abus sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité, dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. » (Définition de l'OMS).

S'il est difficile de quantifier avec précision la réalité de la maltraitance infantile, des études internationales ont permis de mettre à jour que près de 3 enfants sur 4 âgés de 2 à 4 ans subissent régulièrement des châtiments corporels et/ou des violences psychologiques de la part de leurs parents et des personnes qui s'occupent d'eux, et qu'une femme sur 5 et un homme sur 13 déclarent avoir subi des violences sexuelles dans leur enfance.

Typologie des maltraitements sur enfants et adolescents :

- Violences physiques
- Violences psychologiques
- Carences affectives
- Carences éducatives
- Négligences lourdes
- Abus sexuels

La bienveillance n'est pas le contraire de la maltraitance, mais une notion importante pour les professionnels s'occupant de personnes en situation de vulnérabilité, dont font partie les enfants. Il s'agit d'une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

2) La vulnérabilité de l'enfant

La reconnaissance de la vulnérabilité de l'enfant en France est un processus qui s'est développé progressivement au fil du temps. Voici quelques grandes dates et événements clés liés à la protection de l'enfant en France :

- 1945 : La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par les Nations Unies, énonce pour la première fois des principes généraux relatifs aux droits de l'enfant, notamment le droit à la protection.
- 1959 : La France ratifie la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) adoptée par l'ONU. Cette convention établit un ensemble de droits fondamentaux pour tous les enfants, tels que le droit à la vie, à la santé, à l'éducation, à la protection contre les abus et l'exploitation, et à la participation.
- 1979 : La loi française institue le principe de l'ordonnance de protection des mineurs en danger, qui permet de retirer temporairement un enfant de son milieu familial si sa sécurité ou sa santé est en danger.
- 1989 : Adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) par l'Assemblée générale des Nations Unies. La CIDE renforce les droits de l'enfant et encourage les États à prendre des mesures spécifiques pour protéger les enfants et promouvoir leur bien-être.
- 1990 : La loi française réforme l'ordonnance de protection des mineurs en danger et institue la notion de "protection de l'enfance" en tant que mission de service public.
- 1996 : Mise en place des Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) en France. Ces cellules sont chargées de centraliser et de traiter les informations relatives à la protection de l'enfance, signalées par les professionnels en contact avec les enfants (enseignants, médecins, travailleurs sociaux, etc.).
- 2007 : La loi française réforme le dispositif de protection de l'enfance et introduit le concept de "protection administrative" afin de mieux prendre en compte les besoins de l'enfant.
- 2016 : Adoption de la loi française visant à renforcer la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Cette loi améliore la protection des enfants victimes de violences sexuelles et introduit des mesures spécifiques pour prévenir ces violences et mieux accompagner les victimes.

Article 371-1 du Code civil relatif à l'autorité parentale

« Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. (...) »

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne ».

En 2019, une modification du Code civil vise à préciser que l'autorité parentale doit être exercée sans recourir à des violences physiques ou psychologiques envers l'enfant. Elle reconnaît le droit des enfants à une éducation sans violence et encourage les parents à adopter des méthodes éducatives bienveillantes : *« L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. (...) »*

3) Les besoins de l'enfant

De nombreux scientifiques ont conceptualisé cette notion de besoins de l'être humain. Retenons-en deux :

Pyramide des besoins – Maslow (1954)



©TOUTBOUGE

Besoins psychologiques - Pourtois et Desmet (2002)

| Besoins affectifs | Besoins cognitifs | Besoins sociaux | Besoins idéologiques |
|-------------------|-------------------|-----------------|----------------------|
| Attachement | Stimulation | Communication | Bien/bon |
| Acceptation | Expérimentation | Considération | Vrai |
| Investissement | Renforcement | Structure | Beau |

Il est important de souligner qu'une prise de conscience plus récente, à mesure que notre compréhension des besoins de l'enfant évoluait, a mis en évidence l'importance du besoin de sécurité. Ce besoin de sécurité a été défini comme un méta-besoin qui englobe les besoins physiologiques, de santé, de protection, ainsi que les besoins affectifs et relationnels de l'enfant.

Ces besoins essentiels sont profondément affectés lors de situations de maltraitance, mettant ainsi en péril le bien-être global de l'enfant. Le rapport de M.B. Blachais (2020) a contribué à mettre en lumière cette réalité et à souligner l'importance cruciale de répondre adéquatement à ces besoins pour garantir le développement sain et l'épanouissement de l'enfant.

4) L'importance de l'attachement

L'attachement joue un rôle primordial dans la sécurité et le développement de l'enfant. Cette théorie trouve ses origines dans les travaux du psychologue John Bowlby (1958) et de ses successeurs.

L'attachement se réfère au lien émotionnel profond et affectif qu'un enfant établit avec ses figures d'attachement, généralement ses parents ou ses principaux soignants. C'est un lien qui assure à l'enfant un sentiment de sécurité émotionnelle, lui permettant d'explorer le monde et de faire face aux défis avec confiance. L'enfant sait qu'il peut compter sur ses figures d'attachement pour le réconfort et la protection en cas de besoin.

L'attachement sécurisant favorise le développement socio-émotionnel de l'enfant. Il l'aide à réguler ses émotions, à former des relations positives, à développer l'empathie et à interagir de manière appropriée avec les autres. Les relations d'attachement positives nourrissent également l'estime de soi de l'enfant, contribuant à une perception positive de soi et à l'établissement d'une identité stable.

En outre, l'attachement crée un environnement propice à l'apprentissage. Lorsque l'enfant se sent en sécurité et aimé, il est plus ouvert à l'exploration, à l'acquisition de nouvelles compétences et à la découverte de son environnement, ce qui favorise son développement cognitif.

Les interactions chaleureuses et réceptives avec les figures d'attachement aident l'enfant à développer des mécanismes internes de régulation émotionnelle, lui permettant de gérer le stress, l'anxiété et les émotions négatives de manière plus efficace.

Enfin, l'attachement sert de modèle relationnel pour l'enfant. Les expériences d'attachement précoce influencent la façon dont il perçoit et interagit avec les autres tout au long de sa vie, façonnant ainsi ses relations futures.

Il est important de souligner que des relations d'attachement sécurisantes et bienveillantes sont essentielles pour le développement optimal de l'enfant. Des interactions affectueuses, sensibles et cohérentes avec les figures d'attachement sont nécessaires pour cultiver un attachement sécurisant, favorisant ainsi la santé émotionnelle, sociale et cognitive de l'enfant.

5) Conséquences possibles de la maltraitance sur l'enfant

On le sait aujourd'hui, si les besoins fondamentaux de l'enfant ne sont pas respectés, son développement, tant au niveau physique qu'affectif, intellectuel, psychologique ou social. On peut donc en déduire que les situations de maltraitance sont délétères pour l'enfant dans son développement global. Que l'enfant soit directement la cible des maltraitements ou soit témoin de violences conjugales entre ses parents.

Conséquences physiques : ecchymoses, hématomes, plaies, griffures, brûlures, fractures ; symptômes neurologiques (convulsions, troubles de la conscience...) ; lésions oculaires (hémorragies rétinienne), auriculaire (décollement du lobe de l'oreille), lésions viscérales, lésions cutanée, arrêt de la croissance

Conséquences psychologiques : troubles des conduites alimentaires, difficultés relationnelles, dépression, anxiété, désinvestissement des activités qu'il aimait, baisse du rendement scolaire, mutisme, troubles du comportement, opposition systématique, syndrome de Münchhausen.

Conséquences psychomotrices : retard psychomoteur, accidents à répétition, pseudo déficiences mentales (qui disparaissent quand l'enfant est retiré de son milieu).

Autres : fugues, tentatives de suicide, conduites délinquantes, violences, dégradation

Notons également que l'utilisation de la fessée peut engendrer non seulement des conséquences physiques, mais également sexuelles, ainsi qu'une propension importante à la violence dès l'adolescence. Des risques cardiovasculaires ainsi qu'une baisse des défenses immunitaires (due à l'augmentation du cortisol) seraient également des conséquences à long terme. En outre, la violence morale que représente aussi la fessée n'a pas tant de répercussion sur le comportement attendu que sur le sentiment d'humiliation pouvant se transformer au fil du temps en ressentiment voire rébellion.

6) Pourquoi tous les enfants maltraités ne vivent-ils pas les mêmes conséquences ?

Le modèle biopsychosocial permet d'expliquer le concept d'équifinalité, c'est-à-dire le fait que d'un même stimulus, il existe plusieurs conséquences possibles.

Ces conséquences vont dépendre de différents facteurs :

- Biologiques : quelles sont les prédispositions biologiques de l'enfant ? Ses structures neurologiques par exemple, son état de santé, sa résistance au stress... ?
- Psychologiques : quel est le tempérament de l'enfant, comment gère-t-il ses émotions ... ? Quelle est son estime de lui ?
- Sociaux : comment est-il entouré ? A-t-il des personnes ressources en dehors du cercle familial ? A-t-il des amis ?

Le modèle « stress-déficience » quant à lui décrit l'équilibre entre facteurs de risques et facteurs de protection. Cela explique que certains enfants peuvent sembler de pas « trop » subir les conséquences de la violence, parce que par ailleurs ils ont un nombre important de facteurs de protection (une bonne estime de lui, un groupe de copains, des adultes soutenant, une faculté de résilience...)

Cela explique notamment le fait que tous les enfants maltraités ne deviennent pas maltraitants à leur tour, même si, statistiquement on constate que les parents maltraités ont, eux, souvent été des enfants maltraités.

La maltraitance est malgré tout délétère pour l'enfant. Et en cas de suspicion ou de maltraitance avérée, il est toujours nécessaire et obligatoire d'agir !

7) La résilience

La notion de résilience trouve ses origines dans les travaux de l'éthologue et psychanalyste français Boris Cyrulnik, qui a largement contribué à la compréhension de cette capacité humaine à se relever de l'adversité. Cyrulnik a étudié les effets de la résilience chez les survivants de traumatismes tels que les enfants maltraités, les victimes de guerre et les personnes ayant vécu des événements traumatisants.

Au-delà des facteurs externes tels que le soutien social et les services de protection de l'enfance, Cyrulnik met également l'accent sur les aspects individuels de la résilience. Sur le plan psychologique, il souligne l'importance des mécanismes d'adaptation, de la capacité à reconstruire un récit de vie positif, ainsi que de la capacité à trouver du sens et de la signification dans les expériences difficiles.

D'un point de vue neurologique, la résilience est liée à la plasticité cérébrale, la capacité du cerveau à se remodeler et à se réorganiser en réponse à des expériences nouvelles ou traumatisantes. Les recherches montrent que des environnements enrichissants et des relations positives peuvent favoriser la neuroplasticité et soutenir le développement de circuits cérébraux associés à la résilience.

Les facteurs de protection individuels, tels que des compétences sociales et émotionnelles solides, la régulation émotionnelle et la capacité à établir des relations significatives, jouent un rôle clé dans la résilience des enfants maltraités. Ces compétences peuvent être acquises et développées par le biais d'interventions thérapeutiques, de programmes éducatifs et de soutien émotionnel.